



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Yves BERTELOOT, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, Mme Françoise TENENBAUM, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Gérard DUPIRE pouvoir à M. Alain MARCHAND, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Affectation des résultats de l'exercice 2006

La comptabilité M14 qui s'applique à notre budget principal, ainsi que les M4/M43 pour les budgets annexes, imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de fonctionnement provenant du compte administratif 2006, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2006, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté en 2006,
- à la couverture du déficit de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, constatés au compte administratif 2006.

Le solde peut être affecté soit en fonctionnement, soit en investissement.

Budget principal : à fin 2006, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 11 918 230,14 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 16 835 387,92 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 4 917 157,78 €) restant disponible pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe de la D.P.I. et des D.A.S.R.I. : à fin 2006, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 648 834,37 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 655 521,27 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 6 686,90 €) restant disponible pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe des transports publics urbains : le compte administratif 2006 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 359 161,10 €) en totalité en section de fonctionnement.

Budget annexe du crématorium : à fin 2006, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 226 063,05 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 227 759,71 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 1 696,66 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Budgets annexes de prestations de collecte et de traitement des ordures ménagères : il n'y a pas d'opérations en section d'investissement, donc il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Budget annexe de la zone d'activités de Bretenière : le compte administratif 2006 fait ressortir un résultat nul en section de fonctionnement, aussi il ne peut y avoir d'affectation.

Budget annexe du groupe turbo-alternateur : le compte administratif 2006 fait ressortir un déficit en section de fonctionnement, aussi il ne peut y avoir d'affectation.

Vu l'avis de la Commission :

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- de déterminer les reports des résultats et leur affectation sur l'exercice 2007 comme suit :

Budget principal 2007

excédent de fonctionnement reporté	4 917 157,78 €
<i>(16 835 387,92 € d'excédent de fonctionnement – 11 918 230,14 € d'affectation du résultat)</i>	
excédent d'investissement reporté	5 672 291,97 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement	11 918 230,14 €
<i>(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 17 590 522,11 €)</i>	

Budget annexe de la décharge de produits inertes 2007

excédent de fonctionnement reporté	6 686,90 €
<i>(655 521,27 d'excédent de fonctionnement – 648 834,37 € d'affectation du résultat)</i>	
déficit d'investissement reporté	111 952,37 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement	648 834,37 €
<i>(solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 536 882,00 €)</i>	

Budget annexe des transports publics urbains 2007

excédent de fonctionnement reporté	359 161,10 €
excédent d'investissement reporté	111 290,19 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

Budget annexe du crématorium 2007

excédent de fonctionnement reporté	1 696,66 €
<i>(227 759,71 € d'excédent de fonctionnement – 226 063,05 € d'affectation du résultat)</i>	
déficit d'investissement reporté	170 630,21 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement	226 063,05 €
<i>(solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 55 432,84 €)</i>	

Budget annexe de prestation de collecte des ordures ménagères 2007

excédent de fonctionnement reporté	10 117,00 €
affectation du résultat de fonctionnement	néant

Budget annexe de prestation de traitement des ordures ménagères 2007

résultat de fonctionnement reporté	20 655,00 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

Budget annexe de la zone d'activités de Bretenière 2007

résultat de fonctionnement reporté	néant
excédent d'investissement reporté	7 541,41 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

Budget annexe du groupe turbo-alternateur :

déficit de fonctionnement reporté	148 849,01 €
excédent d'investissement reporté	3 218 708,96 €
affectation du résultat de fonctionnement	néant

Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire 2007.

Pour extrait conforme,
Le Président

Publié le = 2 ~~JUL.~~ **JUL.** 2007
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUL. 2007

